



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

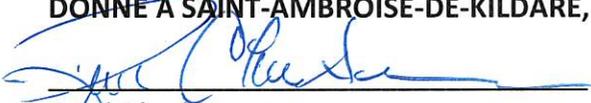
850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 28 janvier 2025, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
 - A. Modifiant le règlement de construction 843-2023, ayant pour effet de :
 - Définir et de localiser le 30 % de maçonnerie (brique ou pierre) seulement en façade du bâtiment principal sur le territoire de la municipalité;
 - D'ajouter des dispositions relatives à la prévention des risques de chute de neige et à l'installation d'un garde-neige.
 - B. Modifiant le règlement de zonage 841-2023, ayant pour effet de :
 - Permettre la mixité des usages dans la zone C3 en permettant qu'un ou des logements soient construits au premier étage d'un édifice préalablement commercial;
 - D'agrandir la zone H13 au détriment de la zone C3;
 - Créer la zone H63 en permettant la construction de multilogements.
 - C. Modifiant le règlement de permis et certificats 844-2023, ayant pour effet de diminuer l'impact financier relatif aux travaux exécutés sans permis, si le propriétaire se conforme dans les 72 heures suivant l'avis du fonctionnaire.
- ✓ Que le règlement 850-2024 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 29^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025


René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 29^e jour du mois de janvier 2025, entre 12 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 5 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois de janvier 2025.


René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier